



SOUTIEN À LA RECHERCHE SUR LE CARCINOME HEPATOCELLULAIRE

Contact
Arnaud CUTIVET
04 37 90 17 14
acutivet@canceropole-clara.com

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER

1. Objectif et nature des candidatures

2.1. Contexte

En novembre 2018, une [journée scientifique placée sous le signe de la recherche sur le cancer du foie](#) a permis de réunir les équipes régionales qui concentrent leurs efforts dans ce domaine. Toute la diversité et la complémentarité des expertises locales ont été mises en avant et les échanges ont été l'occasion d'identifier des pistes communes de travail et de coopération. La conclusion de cette rencontre a montré l'intérêt collectif de poursuivre une démarche de structuration des équipes de recherche sur le carcinome hépatocellulaire (CHC).

Dans cette optique, le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) souhaite accompagner le développement de collaborations régionales dans le CHC. Le présent appel à candidatures vise à soutenir **2 projets de recherche sur le CHC** dans le champ des innovations biomédicales et/ou des innovations en technologies pour la santé, permettant d'initier de nouvelles coopérations et renforcer le partage des connaissances sur cette pathologie.

2.1. Nature du partenariat attendu

- Le financement alloué devra permettre d'initier ou consolider une collaboration entre 2 (ou plus) équipes de recherche régionales **portant sur l'étude du cancer du foie**.
- Les candidatures pourront concerner des projets de recherche fondamentale ou translationnelle, dans le champ des innovations biomédicales et/ou des innovations en technologies pour la santé.
- Les candidatures peuvent concerner, à titre d'exemple, l'émergence de modèles ou outils, le partage d'échantillons biologiques, l'obtention de données préliminaires, ...
- L'émergence de nouvelles collaborations sera évaluée favorablement.
- Les partenariats établis entre 2 pôles universitaires sont fortement recommandés.
- L'aide financière sera de **2 500 € TTC par projet**. Deux bourses seront accordées.

3. Processus de sélection

3.1. Étapes de la procédure de sélection

- La date limite de candidature est fixée au **28 février 2019, 13h**.
- La sélection des demandes sera assurée par le CLARA.
- La réponse aux porteurs de projet sera prononcée **le 2 avril 2019**.

3.2. Critères d'éligibilité

Pour être recevables, les propositions devront satisfaire les conditions suivantes :

- Le dossier de soumission, sous format électronique, devra être transmis dans les délais au plus tard le 28 février 2019 - 13h, au format demandé et être complet ;
- Le dossier soumis devra présenter un projet de recherche sur le carcinome hépatocellulaire dans les domaines des innovations biomédicales et/ou des innovations en technologies pour la santé ;
- Les partenaires du projet devront être rattaché·e·s à un organisme (laboratoire de recherche, université...) situé sur le territoire du CLARA, c'est-à-dire en région Auvergne-Rhône-Alpes ;

- La durée du projet soumis devra être de 12 mois maximum.

3.3. Critère de sélection

L'appel à candidatures place les demandes en situation de concurrence. Les trois principaux critères de sélection seront :

- La qualité scientifique du projet ;
- Le caractère exploratoire du projet de recherche ;
- Et la nature du partenariat : nouvelle collaboration, relation entre différents pôles universitaires de la région, ...

4. Modalités de soumission

Les demandes devront comporter tous les éléments demandés dans le formulaire de candidature à renvoyer à acutivet@canceropole-clara.com.

5. Allocation des fonds, rapport technique et financier

5.1. Allocation des fonds

L'aide financière, **d'un montant total de 2 500 € (TTC)** sera versée dans sa totalité au démarrage du projet, une fois la convention signée.

Les dépenses éligibles seront :

- Les dépenses de personnel (dont gratifications de stage) ;
- Les frais liés à l'acquisition de petits équipements ;
- Les frais de fonctionnement (consommables en particulier) ;
- Les frais de mission.

Aucun frais de gestion ne sera pris en compte. Les prestations de service ne seront pas prises en charge.

5.2. Rapport technique et financier

Un rapport comprenant des informations techniques sur le travail effectué devra être fourni dans un délai de 1 mois après la date de fin du projet. Il devra être accompagné d'une annexe financière justifiant des dépenses engagées et dûment certifiée par le comptable public (à défaut de comptable public, par le représentant légal de l'établissement bénéficiaire des fonds).

5.3. Prolongation

Aucune prolongation ne sera accordée.

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER



Cancérople Lyon Auvergne-Rhône-Alpes
Bâtiment Domilyon - 5^e étage
321, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon
Tél.: 04 37 90 17 10

www.canceropole-clara.com



Sous l'égide de la

**FONDATION
BULLUKIAN**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



GRAND LYON
la métropole



**+ clermont
auvergne
métropole**



Loire
LE DÉPARTEMENT

